



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0525

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Expérimentation de covoiturage dynamique - Convention de subvention avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) Rhône-Alpes**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacques, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacques), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015**Délibération n° 2015-0525**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Expérimentation de covoiturage dynamique - Convention de subvention avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) Rhône-Alpes**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En 2015, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) de la Région Rhône-Alpes a lancé un appel à projets 2015 "Système de transport et de mobilité".

La Métropole de Lyon, en partenariat avec les entreprises privées Cityway et Movicité, a répondu à cet appel avec le projet d'expérimentation de covoiturage dynamique sur son territoire prévu pour fin 2015 et début 2016 au travers de l'application "Flexicov" avec une interface standardisée vers le calculateur Optimod'Lyon.

Le projet de covoiturage dynamique s'inscrit dans un contexte global de :

- recherche de diversification de l'offre de mobilité, notamment dans les territoires peu ou pas desservis par les transports collectifs en rapprochant les besoins et les offres de déplacement au moyen d'outils de mise en relation et de communication,

- management de la mobilité pour optimiser les infrastructures de voirie existantes et réduire la congestion, la pression sur le stationnement et la pollution.

Le taux de remplissage des voitures particulières observé pour les déplacements courte distance domicile-travail est voisin de une personne par voiture.

L'amélioration de ce taux d'occupation doit faire partie des objectifs à poursuivre pour optimiser l'offre de transport.

Depuis 2009, la Communauté urbaine de Lyon développe un portail de covoiturage (<http://www.covoiturage-grandlyon.com/>) à destination de tous ceux qui se déplacent sur l'agglomération et avec aujourd'hui plus de 16 000 inscrits. Il s'agit d'un covoiturage classique pré arrangé avec mise en relation via le site internet. Ce site, malgré son succès, a un impact qui reste limité sur le recours au covoiturage.

Pour compléter cette offre, la Métropole de Lyon doit à l'avenir pouvoir proposer d'autres formes de covoiturage et, notamment, le covoiturage en temps réel au travers :

- de l'expérimentation en cours de lignes de covoiturage spontané "Stop covoiturage" sur 2 territoires : le Val de Saône depuis fin 2013 et le parc d'activités économiques zone industrielle (ZI) Meyzieu depuis fin 2014,

- du présent projet d'expérimentation et d'animation d'un outil de covoiturage dynamique pour les déplacements domicile travail de trajets à forts flux de voitures vers l'agglomération. Cette forme de covoiturage doit apporter plus de réactivité et de flexibilité pour les passagers et conducteurs qui pourront demander et offrir un trajet jusqu'à 15 minutes avant leur départ grâce à une application sur téléphone mobile.

Ce projet, dont le coût total s'élève à 161 000 €, a été retenu par l'ADEME avec un taux de subvention maximal de 70 %, soit une aide maximale accordée de 112 700 €.

La répartition des dépenses entre les partenaires prévoit :

- Métropole de Lyon : 60 500 € pour les ressources liées aux actions d'animation, de suivi et d'évaluation du projet,
- Cityway : 56 000 € pour les développements liés à la normalisation du flux de covoiturage,
- Movicité : 44 500 € pour l'étude économique.

Une convention fixe les modalités de versement de l'aide par l'ADEME à la Métropole de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) fixant les conditions et modalités du versement à la Métropole de Lyon de la subvention pour le projet d'expérimentation de covoiturage dynamique conduit en partenariat avec les entreprises Cityway et Movicité.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses de fonctionnement en résultant, soit 127 700 € (dépenses Métropole et reversement des subventions Cityway et Movicité), seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - comptes 617 et 6574 - fonctions 847 et 844 - opération n° 0P08O2446, selon l'échéancier suivant :

- 40 080 € en 2015,
- 87 620 € en 2016.

4° - Les recettes de fonctionnement en résultant, soit 112 700 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - compte 74718 - fonction 847 - opération n° 0P08O2446, selon l'échéancier suivant :

- 16 905 € en 2015,
- 95 795 € en 2016.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.